

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.123

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 15 DECEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON
M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. CAU, Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : NATURA 2000 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE FR5400438
"MARAIS ET FALAISE DES COTEAUX DE LA GIRONDE"

VOTE : 6 CONTRE
5 ABSTENTIONS
19 POUR

Par courrier en date du 10 novembre 2005, Monsieur le Préfet de Charente-Maritime a informé la Ville que le document d'objectifs du site NATURA 2000 FR5400438 "Marais et Falaise des Coteaux de la Gironde" était en cours d'élaboration.

Monsieur le Préfet a indiqué que l'état d'avancement du dossier permet d'envisager la modification du périmètre du site qui se justifie pour les raisons suivantes :

- Le réajustement du périmètre du site à la réalité du terrain par un calage sur les chemins ou limites de parcelles clairement identifiables sur orthophotos,
- L'ajout de zones d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire identifiés suite aux inventaires,
- La suppression de zones où aucun enjeu biologique n'a été identifié et où aucune action n'a été proposée par le DOCOB,
- L'ajout de zones où des actions du DOCOB pourront être mises en oeuvre, la contractualisation n'étant possible qu'à l'intérieur du périmètre du site NATURA 2000,
- L'harmonisation du périmètre de ce site avec celui défini au titre de la directive européenne "habitats".

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier dans un délai maximum de deux mois.

A deux reprises déjà, les 25 juin 1998 et 14 mars 2002, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable au projet de soumission du site "Estuaire de la Gironde" dans le zonage NATURA 2000.

Il est proposé d'émettre à nouveau un avis défavorable quant au périmètre de la zone de protection spéciale compte tenu du maintien dans ce site des terrains situés au sud de la rocade, entre la rocade et les Jardins du Monde et entre la rocade et l'ancienne décharge contrôlée de Pousseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la lettre de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime en date du 10 novembre 2005,
- Considérant que le périmètre du site NATURA 2000 FR5400438 "Marais et Falaise des Coteaux de la Gironde" inclue les terrains situés de part et d'autre de la rocade, entre la rocade et les Jardins du Monde d'une part, entre la rocade et l'ancienne décharge contrôlée d'autre part, compromettant ainsi la possibilité d'extension future des Jardins du Monde,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis défavorable au document d'objectifs du site NATURA 2000 FR5400438 "Marais et Falaise des Coteaux de la Gironde" compte tenu de l'inclusion dans le périmètre de la zone de protection des terrains situés en bordure de la rocade, entre la rocade et les Jardins du Monde et entre la rocade et l'ancienne décharge contrôlée de Pousseau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS